

Etablissement stable

Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Extrait du registre de commerce de l'entreprise contractante délivré par le pays d'origine en langue arabe ou française le cas échéant
- La décision d'ouverture d'un établissement stable en langue arabe ou française
- Copie originale de décision de désignation du dirigeant(s) avec copie(s) de(s) pièce(s) d'identité(s)
- Déclaration du bénéficiaire effectif
- Copie de l'autorisation délivrée par le ministre compétent le cas échéant

Délais

- Trente jours à compter de la date de la signature du contrat de constitution

Redevances à acquitter

Cinquante dinars (50 TND)

Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires
- L'adjonction d'un nom commercial ou d'une enseigne nécessite un certificat de réservation valable